Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260708-2026_037_BC-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUREAU COMMUNAUTAIRE
séance du 07 juillet 2026

Délibération n°2026-037-BC

Date de convocation : 30 juin 2026

Membres du bureau en exercice : 10	Présents : 10	Votants : 10

Animations petite-enfance et jeunesse - Fixation de tarifs

L'an deux mil vingt-six, le 07 du mois de juillet à 10 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. BILLON Henri, Président.

Présents	M. PHELIPPOT Samuel M. Yves-Marie GILET Mme GUILLERM Elisabeth M. MIOSSEC Gilbert M. BODIGUEL Robert M. DUFFORT Jean-Philippe M. ABALAIN Jean-Luc M. MARCHAL Thierry M. GUEGUEN Guy
Absent(s)	/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. BODIGUEL Robert

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans le cadre des activités estivales Raid Aventure et Raid Junior proposées par la CCPL aux jeunes du territoire, via les ALSH, il est proposé de fixer le tarif de participation pour chacun des séjours au tarif de 30 euros par participant.

Dans le cadre des activités « animations estivales ALSH », « Soirée Dance Floor » et « Fun Challenge 9-11 ans », il est proposé de fixer le tarif de participation pour chacune des animations au tarif de 5 euros par participant.

Il est également proposé de fixer le tarif aux spectacles en lien avec la petite enfance au tarif de 2 euros le spectacle.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260708-2026_037_BC-DE

Le Bureau communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-04-045 en date du 07 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au bureau communautaire,

Ayant entendu son rapporteur, Mme Elisabeth Guillerm, Vice-présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Fixe le tarif du Raid Aventure et du Raid Junior à hauteur de 30 euros par participant et par séjour.**

- **Fixe le tarif des « animations estivales ALSH », de la « Soirée Dance Floor » et du « Fun Challenge 9-11 ans » à hauteur de 5 euros par participant et par animation.**

- **Fixe le tarif aux spectacles en lien avec la petite enfance au tarif de 2 euros par spectacle.**

- **Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 08 juillet 2026.

Le Secrétaire de séance,
Robert BODIGUEL.

Le Président,
Henri BILLON.



